

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022**REUNION PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 avril 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur et Madame Murielle FRENAY.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe. – Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Madame Isabelle SAMEDI est excusée et Madame FRANCOIS arrivera avec quelques minutes de retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de groupe.- Monsieur DECERF.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- Monsieur DERWAHL

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de groupe.- Tout le monde est présent

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; l'ordre du jour des questions d'actualité ; une communication du Collège provincial relative à la troisième actualisation des actions de solidarité de la Province de Liège en faveur des citoyens et des communes sinistrés à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021 ainsi que l'annexe 18bis relative à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts en matière de marchés publics dans le cadre du dossier 21-22/227, Bavière, qui doit impérativement être signée par vos soins et remise au Service du Conseil provincial aujourd'hui.

Je vous informe que vous avez reçu ce matin, par email, un courrier de Monsieur le Directeur général provincial concernant l'obligation légale de déposer une déclaration de mandats et de rémunération à la Région wallonne, pour le 1er juin au plus tard.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Éloges funèbres de Madame Annie SERVAIS-THYSEN et de Monsieur Fabrice LANTAIR, anciens membres du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'une ancienne Conseillère provinciale, Madame Annie SERVAIS-THYSEN ainsi que de Monsieur Fabrice LANTAIR, anciens Conseillers provinciaux.

Rendons-leur aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

Née à Xhendremael le 18 juin 1933, Annie SERVAIS-THYSEN est décédée le 6 avril dernier, à l'âge de 88 ans.

Représentante libérale élue une première fois en 1978 par le District de Saint-Nicolas, elle restera en charge, sans interruption, jusqu'en 1995.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Agricultrice de profession, elle sera le relais du monde agricole avec notre Assemblée provinciale. Cheffe de groupe PRL durant 5 ans, elle exercera logiquement, et ce durant plusieurs années, la fonction de Présidente de la Commission Agriculture.

En 1982, et pour 24 ans, elle entre au Conseil Communal d'Ans d'où elle sera également Cheffe de son groupe politique. On dira d'elle qu'elle mènera une opposition sans concession à la majorité.

A la mort brutale de Jean GOL en 1995, elle devient Députée au Parlement Wallon. Grandement appréciée elle sera candidate effective en 1999 et sera élue pour un nouveau mandat de 5 ans.

Titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, Députée wallonne honoraire, Annie SERVAIS-THYSEN, laissera d'elle un souvenir vivace.

Né à Seraing le 9 septembre 1949, Fabrice LANTAIR est décédé le 5 avril dernier à l'âge de 73 ans.

Représentant ECOLO élu par le District de Saint-Nicolas, Fabrice LANTAIR fût notre collègue de 1981 à 1983.

Membre fondateur d'ECOLO, il fût un acteur majeur dans l'arrivée des écologistes au pouvoir à Liège en 1982, une première pour l'époque.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de leurs familles respectives.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

(Minute de silence)

VI.- Questions d'actualité

Document 21-22/A20 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'occupation des logements provinciaux et accueil des réfugiés.

Document 21-22/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au développement des points-nœuds dédiés à la randonnée.

Document 21-22/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux visites touristiques guidées en faveur des réfugiés ukrainiens.

Document 21-22/A23 Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à une charte relative aux infrastructures favorables aux motocyclistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour les trois premières questions A20, A21 et A22, je donne la parole à Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, je me permets de faire une question groupée.

Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues

Je vous relaie simplement deux sollicitations qui m'ont été adressées par des acteurs locaux.

D'une part, des mandataires locaux s'interrogent sur la place que prendrait la Province de Liège dans le développement des points-nœuds dédiés à la randonnée, tel que le réseau et le planificateur d'itinéraires à pied « Go Ostbelgien » instaurés dans les Cantons de l'Est.

D'autre part, autre question, des guides touristiques de l'équipe ArdenneIncoming, soucieux de l'accueil des réfugiés ukrainiens, s'interrogent sur la possibilité, pour la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, d'organiser des visites guidées afin de permettre à nos hôtes de découvrir des lieux caractéristiques et emblématiques de notre province, et ce, afin de favoriser une intégration harmonieuse dans leur nouvel environnement.

Enfin, pour terminer, la troisième question, on aurait voulu être informés du taux d'occupation des logements provinciaux proposés pour l'accueil des réfugiés et nous préciser le nombre d'ukrainiens jusqu'à présent hébergés.

Je vous remercie d'avance pour votre attention et vos réponses

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à la première question A20. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial–Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Madame la Conseillère, chers Collègues.

Un des volets de votre intervention concerne l'hébergement temporaire de réfugiés ukrainiens. Permettez-moi tout d'abord de recontextualiser en vous rappelant quelques éléments de ma réponse sur le même thème lors de notre séance du 24 mars dernier.

Nous avons transmis le 17 mars dernier à la Wallonie une liste des infrastructures provinciales susceptibles d'héberger des ressortissants ukrainiens, ainsi que leur capacité maximale d'accueil.

Concrètement, la Province pourrait accueillir 459 personnes, réparties dans nos 9 internats provinciaux ainsi qu'au sein du CREF à Blegny, du Château de Harzé qui est en vente si vous avez lu la presse aujourd'hui, des domaines de Palogne et de Wégimont et de l'Espace Belvaux également en vente.

A ce titre, des renseignements complémentaires sur nos capacités d'accueil ont en outre été envoyés à la Wallonie par l'intermédiaire des services de Monsieur le Gouverneur le 13 avril dernier, en vue de mieux cibler les personnes à accueillir, familles, enfants, personnes isolées, le type d'accueil que nous pouvons offrir, du logement avec ou sans repas, problématiques des week-ends, de l'encadrement et de l'entretien, présence ou non d'espaces communs, proximité des transports en communs, et j'en passe, et selon que l'infrastructure est gérée par la Province elle-même ou via une asbl.

Nous avons par ailleurs insisté sur le fait qu'il s'agissait bien d'hébergements transitoires, sur le modèle de ce que nous avons pu proposer aux sinistrés au lendemain des inondations du mois de juillet.

Pour répondre plus précisément à votre question, à l'heure actuelle, seules 18 personnes ont été accueillies une nuit à l'Espace Belvaux à Grivegnée le 15 mars. Il s'agissait de réfugiés en transit à la demande de la Ville de Herstal, et non d'une demande émanant des instances fédérales ou régionales.

Nous n'avons pas reçu d'autre demande à ce jour.

Enfin, pour compléter votre information, le service de planification d'urgence de Monsieur le Gouverneur, avec lequel nous sommes en contacts réguliers, nous a fourni des éléments issus du Centre national de crise. Qu'il me soit d'ailleurs permis de l'en remercier.

Au 25 avril, les données relatives aux réfugiés ukrainiens pour la province de Liège sont les suivantes et indiquent que la situation est sous contrôle : on compte 739 initiatives d'hébergement, principalement privés, pour un nombre maximum de 2.413 places hormis les nôtres, les 549 dont je vous parlais au début de mon intervention ; selon le Registre national, 1.239 réfugiés ukrainiens sont inscrits en province de Liège ; 565 réfugiés ukrainiens ont introduit une demande et bénéficient d'un hébergement de crise parmi lesquels 248 mineurs. D'où vous comprendrez que comme il y a 2400 places sans les nôtres les 465 ne remplissent forcément pas ce quota. Raison pour laquelle aussi nous ne sommes pas encore sollicités puisque que comme vous le savez, après vous être inscrits à Bruxelles, vous devrez faire une inscription

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

dans votre commune et c'est par le biais du Bourgmestre que les demandes arrivent que forcément puisqu'il y a des initiatives locales existantes et qu'elles ne sont pas en saturation, nous ne sommes pas sollicités pour l'instant.

Il convient néanmoins de prendre ces chiffres avec précaution parce qu'en effet, les réfugiés ont 90 jours pour s'inscrire et demander le statut de protection temporaire et tous les réfugiés ne passent pas d'abord par un enregistrement à Bruxelles, certains arrivent directement dans les communes ce qui peut peut-être un petit peu faire grimper les chiffres...

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. J'invite à présent M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour les réponses du Collège provincial aux deux autres questions de Madame MONVILLE. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Madame la Conseillère, chère Marie, par souci de continuité avec les informations qui viennent de vous être apportées par M. le Député-Président, laissez-moi tout d'abord réagir à votre réflexion par rapport aux réfugiés ukrainiens et à la possibilité de leur proposer, via la Fédération du Tourisme, des visites guidées de notre belle province.

En première lecture, on ne peut évidemment être que sensible à cette proposition, tant le destin de ces millions d'ukrainiens, contraints à l'exil par une guerre injuste et mortifère, nous bouleverse toutes et tous.

Sur le principe, je suis donc personnellement favorable à ce que l'on étudie toute initiative qui irait dans ce sens, tout en tenant compte des contraintes et des réalités de terrain d'un dossier résolument très sensible.

En effet, et cela vient d'être rappelé, la gestion de cette crise migratoire et humanitaire relève essentiellement des compétences de l'état fédéral et plus particulièrement de Fedasil, chargé de la coordination des flux et de l'accueil des réfugiés.

C'est cet organisme fédéral et leurs partenaires qui devraient, demain, être les leviers de tout initiative coordonnée qui irait dans le sens de votre proposition, sachant que l'urgence actuelle pour les familles ukrainiennes accueillies porte d'abord sur des besoins primaires en matière de logement durable, d'éducation ou d'émancipation économique.

Aussi, au vu de l'importante communauté de réfugiés ukrainiens présents sur le territoire provincial, dont Luc vient de nous détailler les chiffres, il apparaît parfaitement illusoire, tant d'un point de vue opérationnel que financier, d'imaginer déployer une offre systématique de visites guidées à destination de tous les réfugiés venus d'Ukraine.

Enfin, plus prosaïquement encore, nous serions confrontés à un vrai problème de ressources humaines capables de se faire comprendre face à un public majoritairement

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

ukrainophone. De fait, notre réseau de guides-accompagnateurs ne compte, par exemple, qu'un seul membre capable d'assurer des visites dans une langue compréhensible par la plupart des Ukrainiens, mais malheureusement, c'est le russe.

Ces balises et contraintes étant posées, il me reste une dernière réflexion à vous soumettre.

Je salue très sincèrement l'esprit de solidarité qui anime votre proposition et je partage pleinement l'émotion collective qui nous étreint face à l'horreur de cette guerre sur le peuple ukrainien, dont le courage et la résilience forcent notre respect.

Cela étant dit, j'estime qu'il ne serait pas décent de mettre en œuvre cette initiative en la réservant exclusivement aux réfugiés ukrainiens. Je suis donc très sensible aux destins brisés de ces milliers de réfugiés syriens, afghans, irakiens, palestiniens, somaliens et j'en passe, qui fuient d'autres théâtres de guerre, la famine ou, simplement, le désespoir. A mes yeux, il n'y a donc pas de réfugiés de seconde zone qui mériteraient des marques de solidarité moindres de notre part. Des lors, tout projet qui s'adresserait spécifiquement aux réfugiés devrait selon moi veiller à toucher l'ensemble des communautés et nationalités.

En conclusion, Madame la Conseillère, je vous confirme prendre deux initiatives : la première, je vais charger les services de la FTPL d'étudier la possibilité d'une action coordonnée avec FEDASIL en vue, par exemple, de mettre en œuvre des visites guidées thématiques opérées dans une série de langues étrangères : anglais, arabe, russe, espagnol, pachtoune, etc., avec le renfort éventuel de traducteurs. Cette opération à destination des réfugiés présents en province de Liège pourrait prendre la forme d'une ou deux journées solidaires qui concentrerait cette offre spéciale de visites guidées. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour faire état de nos réflexions et de nos nécessaires discussions avec FEDASIL, sachant également que votre groupe politique dispose aussi d'un membre au BE de la FTPL.

Deux, je m'engage à prendre contact avec la Ministre wallonne du Tourisme afin de voir si le pass touristique que la Région va lancer tout prochainement, sur base du modèle créé avec succès par notre Fédération pendant la pandémie, ne pourrait pas également s'adresser aux réfugiés, au-delà des habitants et des touristes.

Car au final, comme le disait le désormais regretté ARNO, grand humaniste, avec son accent ostendais : « Tout le monde a deux trous dans son nez »... En effet, quel que soit notre statut, notre origine ou notre histoire, on a tous besoin de souffler, de s'oxygéner, de partager, de rire et de s'émerveiller donc je me tiens entièrement à ta disposition et je serai particulièrement attentif à ce qu'on suive ce dossier.

Sans transition, chère collègue, j'en viens maintenant à votre première interpellation relative à la place que pourrait prendre la Province de Liège dans la création et la promotion d'un réseau en points nœuds pour la randonnée et je sais que cela te tient particulièrement à cœur dans ta région. Vous prenez d'ailleurs en exemple les Cantons de l'Est qui ont mis en place un pareil schéma sur leur territoire.

Vous l'ignorez peut-être mais c'est un dossier qui anime la Fédération du Tourisme depuis

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

2017. A l'époque, trois de nos communes : Aubel, Plombières et, en toute objectivité, certainement la plus belle commune de notre province à savoir Welkenraedt, avaient interpellé mon prédécesseur à ce sujet, considérant que la fédération du Tourisme pourrait reproduire le concept à succès des points nœuds cyclables pour un réseau pédestre propice à la randonnée.

Si, à ce jour, le dossier est malheureusement toujours confronté à une série de blocages, il ne faut pas l'interpréter comme un manque de volontarisme de notre part mais bien comme la conséquence des contraintes posées par la législation wallonne en la matière.

En effet, Le balisage pédestre fait l'objet d'un décret de la Région Wallonne qui définit exactement le type de balises à poser. Or, ce texte, dans sa dernière version, n'autorise toujours pas la reconnaissance de ce balisage en points-nœuds pédestres. Dans ce domaine, on ne fait pas exactement ce que l'on veut, et d'ailleurs certainement mieux ainsi.

Petite parenthèse : Il est à noter que le balisage dans les cantons de l'Est a pu voir le jour car le Tourisme y est une compétence de la Communauté germanophone aujourd'hui, c'est plus simple pour eux. Le balisage n'y dépend donc simplement pas de la Région Wallonne.

Malgré le blocage réglementaire wallon que je viens de vous expliquer, je ne voudrais pas non plus vous laisser croire que nous avons gentiment classé le dossier aux archives.

A ce sujet, nous avons en effet inlassablement multiplié les courriers, courriels et rencontres avec les autorités régionales, que ce soit avec le Commissariat général au Tourisme ou directement auprès des cabinets ministériels successifs pour solliciter, au mieux une modification dudit décret ou au pire une dérogation.

Jusqu'à présent, toutes ces tentatives sont restées vaines tant le dossier semble complexe au niveau régional. Néanmoins, les derniers contacts avec le CGT et le Cabinet de la Ministre De Bue nous permettent de conserver l'espoir car une réflexion de fond est en cours sur la problématique du balisage dans sa globalité, c'est-à-dire pour toutes les pratiques de « randonnée » que l'on peut connaître dans nos contrées. Il nous est d'ailleurs revenu que le système en points-nœuds serait fortement plébiscité.

Si cette tendance se confirme dans les textes réglementaires ou via une autorisation spécifique, la Province de Liège et sa Fédération du Tourisme seront en première ligne, aux côtés des communes, pour analyser ce projet et tenter de faire avancer la création d'un réseau de ce type pour les randonnées partout où cela s'avèrera pertinent et opportun sur notre territoire.

Malheureusement, sans décision régionale, nous sommes donc condamnés à patienter, d'autant que ce cadre légal conditionnera l'obtention de subventions régionales sans lesquelles il nous sera tout simplement impossible de mettre un œuvre un tel réseau sur le territoire de la province de Liège, d'autant plus au vu des nouvelles charges imposées à notre institution.

A titre d'exemple, le budget pour la mise en œuvre d'un réseau de 1.370 km balisés dans les Cantons de l'Est, je me suis renseigné, s'élevait, en 2017 et avant l'inflation, à 850.000 € soit 620€ par km, pose comprise évidemment ! D'ailleurs, si la Communauté germanophone était intervenue à hauteur de 60% du montant, La Province de Liège via Liège Europe Métropole avait

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

pris sa part en débloquant 237.000 €, le solde final ayant été financé par les 9 communes germanophones.

Nous avons toujours la certitude que le balisage en points-nœuds pour la randonnée est un outil pertinent qui permettrait de rationaliser le nombre de balises de toutes formes qui pullulent partout dans nos villes, villages, forêts et parfois campagnes. Ce faisant, l'entretien des balades n'en serait que plus simple, plus rapide et moins coûteux pour tous sur le long terme.

De plus, une rationalisation et une réduction du nombre de balises ne signifient pas nécessairement une réduction des possibilités en termes de balades puisque, avec le concept génial de points-nœuds, les possibilités d'itinéraires sont presque infinies.

Madame la Conseillère, chère Marie, un proverbe turc dit que « en amour, la patience est la clé de la joie ». Il semble qu'en matière de réglementation au niveau de la Région wallonne aussi, et je suis sûr que je fais plaisir à André en disant ça.

(Rires)

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Madame la Conseillère une réaction ? Non.

Pour la quatrième question référencée A23, je donne la parole à M. Gregory PIRON. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, j'avais juste une petite remarque sur la question précédente, je peux ...

M. LE PRESIDENT.- Ah non ! C'est fini fini. Votre question s'il-vous-plait !

M. PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Ok, ça va !

M. KLENKENBERG, Député provincial (de son banc).- Je suis à votre disposition si vous voulez.

M. PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Ah ok ! Sans souci, merci. Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

« Motards, vers plus de sécurité sur les routes de la province de Liège ». Les beaux jours sont de retour et avec eux les adeptes des deux roues motorisées, ou 2 RM, j'ai nommé les motards. FEDEMOT est une asbl attentive à la sécurité et à la mobilité de tous. L'association créée en 1999 poursuit un double objectif d'information et de prévention sur l'usage de ces deux roues motorisées.

L'asbl FEDEMOT a édité une charte « infrastructures favorables aux motocyclistes », dans

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

laquelle, d'une part l'asbl s'engage à apporter conseils et expertises aux villes et communes en matière d'aménagements ou évaluations de problèmes rencontrés par les usagers des 2 RM et d'autre part, la ville ou commune s'engage à tenir compte de la sécurité des usagers des 2 RM et de leurs besoins spécifiques dans la réalisation d'infrastructures routières et l'aménagement des espaces publics.

Les points d'attention concernant la sécurité des usagers de 2 RM sont notamment : les parkings motos, l'adhérence des revêtements et marquages routiers, la sécurisation des obstacles, la diminution des obstacles à la visibilité, les casse-vitesses, les séparateurs de voies, entre autres pour les pistes cyclables et l'entretien des chaussées.

En 2018, l'asbl a envoyé cette charte aux 262 villes et communes de Wallonie. En 2019 au lendemain des élections et après installations des nouveaux conseils communaux, un nouveau courrier est envoyé. A ce jour, peu de villes et communes ont répondu positivement. En province de Liège, elles sont 15 communes sur 84. La charte est loin d'être contraignante et ne demande que peu d'efforts financiers.

La Province construit des parkings et des pistes cyclables mais ne gère plus directement d'infrastructures routières. Par contre, dans ses compétences supracommunales, elle participe à l'élaboration d'un plan provincial de mobilité et au financement de projets communs d'infrastructures dans les communes. S'y ajoute l'implication de la Province dans l'équipement des parcs d'activités économiques via la SPI.

Dès lors, la Province pourrait-elle jouer le rôle de facilitateur auprès des villes et communes de la Province pour qu'elles adhèrent à la présente charte ? Même si cette charte ne lui est pas adressée, la Province tient-elle compte de ces demandes dans les travaux d'infrastructures qui la concernent directement ?

Merci pour votre attention et pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite donc M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur PIRON, vous le reconnaissez vous-même dans votre intervention, les infrastructures routières ne relèvent pas des compétences provinciales puisqu'elles concernent la Wallonie et les Communes. Sauf si la Région wallonne décidait de nous faire suppléer la réparation des routes communales, comme dans le cadre des zones de secours mais ce n'est pas encore le cas donc, ce serait certes relativement coûteux.

(Rires)

M. PIRON, vous ne devez d'ailleurs pas ignorer que la Province est tenue de s'occuper

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

exclusivement, dans le respect du principe de subsidiarité, de tout ce qui est d'intérêt provincial et ce, de manière complémentaire et non concurrente avec les actions régionale et communale justement.

L'encadrement supracommunal que vous évoquez comme prétexte de notre intervention auprès des Communes est défini par ce même contour ! La Province de Liège est facilitatrice dans son champ de compétence, là où elle peut et doit accompagner.

Vous comprendrez dès lors que nous ne comptons pas nous immiscer au sein d'un champ d'action qui n'est pas le nôtre et dans lequel nous ne prétendons pas avoir quelque légitimité que ce soit même si je comprends bien votre intérêt pour les deux routes mais chacun, je pense, doit en priorité s'occuper de ses compétences et du travail qu'il a à faire par rapport à cela.

En revanche, il va de soi que nous sommes attentifs à la réalité de ceux qui utilisent les infrastructures que nous imaginons pour eux, je pense notamment aux parkings d'EcoVoiturage où chacun, dont l'usager de deux roues, peut aisément trouver place. De même, la SPI, que vous évoquez et qui a été interrogée, est parfaitement ouverte à la possibilité de prêter une plus grande attention à ces éléments dans la mise en œuvre de leurs chantiers futurs, a fortiori si les Communes accueillant ces chantiers sont davantage sensibilisées.

En termes de conclusions Monsieur PIRON et si je comprends votre sollicitation, je ne peux donc que vous conseiller de vous appuyer sur vos élus communaux et régionaux pour plaider l'adhésion à cette charte avec plus d'effets même si je ne peux que être d'accord avec son contenu mais je n'ai pas d'intérêt provincial, en tous cas de manière prioritaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Des réactions ? Non.

VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 21-22/199 : Modification de la représentation provinciale au sein de la SCRL « SPI » : remplacement de Madame Caroline LEBEAU, Conseillère provinciale.

Document 21-22/228 : Modification de la représentation provinciale au sein de la SCRL « SPI » : remplacement de Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président.

Document 21-22/229 : Modification de la représentation provinciale : remplacement de Madame Odette THREINEN, Conseillère provinciale, au sein de l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège (F.T.P.L.) » et de Madame Murielle FRENAY, Conseillère provinciale, au sein de l'asbl « Blegny-Mine ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 21-22/199, 21-22/228, 21-22/229) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 21-22/200 : Fixation du montant de la dotation financière annuelle aux groupes politiques du Conseil provincial pour la législature 2018-2024 – Modification.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 21-22/200).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/201 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Liège – Les Chiroux » dans le cadre de l'organisation du Tempo Color 2022 du 6 au 8 mai 2022.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Document 21-22/202 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre Wallon d’Art Contemporain – La Châtaigneraie » – Fonctionnement 2022.

Document 21-22/203 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Panach Seraing » pour l’acquisition d’une table de mixage et d’un ordinateur pour la gestion d’une radio indépendante « LFM Radio » durant l’année 2022.

Document 21-22/204 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre Henri Pousseur. Musique électronique/Musique mixte » dans le cadre de la 23ème édition du Festival « Images sonores » organisé du 27 avril au 17 mai 2022 à Liège.

Document 21-22/205 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège », dans le cadre de l’organisation de la Fête de la Musique 2022 du 17 au 22 juin 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9, 10, 11 et 12 de l’ordre du jour (documents 21-22/201 à 21-22/205) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq documents ont été soumis à l’examen de la première Commission et n’ont soulevé aucune question. C’est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur BAGCI, je sais que pour le point de l’asbl « Panach Seraing », vous ne participez pas au vote.

D’autres d’intervention ? Pas d’autre intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 21-22/206 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les

territoires, les villes et les communes en faveur de la Commune de Pepinster – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 21-22/207 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de la Commune de Trooz (prise en charge du coût de la location de 9 containers pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 janvier 2022) – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 21-22/208 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de la Commune de Trooz (prise en charge du coût de la location de containers du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022) – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 21-22/209 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur du CPAS de Pepinster – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 21-22/206 à 21-22/209) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la première Commission.

Le document 209 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

Ce mardi 26 avril, votre première Commission s'est réunie pour délibérer sur les points susmentionnés par le Président et c'est un point en particulier qui a suscité des questions, c'est l'octroi d'une subvention pour la location de containers.

Un Commissaire a souhaité aborder cette problématique puis soudain s'est rendu compte qu'on parlait de containers non pas de déchets mais de containers bâtiments qui sont donnés en location notamment pour l'administration.

Ce Commissaire s'est donc ravisé sur sa question. Une petite confusion s'en est suivie qui a bien fait rire les Commissaires et il n'y a pas de question qui au final a été posée.

La Commission a voté le point avec 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Les trois autres documents

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 21-22/210 : Approbation des tarifs appliqués au Musée de la Vie wallonne et abrogation de la résolution du 25 septembre 2008 relative aux tarifs du Musée de la Vie wallonne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 21-22/210).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Alexis HOUSIAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HOUSIAUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Sur ces tarifs, vous avez constaté que la Commission était particulièrement dissipée, il y a eu deux questions en fait. Donc moi j'ai bien sûr agi en notant tout.

Un Commissaire a donc demandé que les tarifs nouveaux soient mis en regard avec les tarifs anciens, s'il y avait un tableau. On lui a dit après consultation du dossier en profondeur que ce tableau existait. Le Commissaire a donc demandé qu'on retire cette question de l'ordre du jour, enfin de mon PV.

Je la laisse quand même comme ça, ça fait deux questions puisque la deuxième question était aussi très brève, à savoir est-ce qu'on a comparé le tarif aux tarifs d'autres musées ?

On lui a répondu que le tarif était particulièrement démocratique, uniformisé donc c'est des entrées à 3 €, que le 4^{ème} dimanche du mois l'entrée était gratuite et on lui a répondu dès lors ainsi sur ce point.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Le point, le tarif, est adopté par 6 pour et 4 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial d'avoir fait la synthèse de toutes ces questions. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Juste rappeler qu'au PTB, on défend la gratuité des accès aux musées, tant provinciaux que communaux.

Je rappelle que la grande ville de Londres réussi à le faire depuis de nombreuses années. Pourquoi est-ce qui est possible autrement ne serait pas possible ici en province de Liège ?

Certes, l'augmentation des tarifs des musées de la Province reste raisonnable puisque la grille est non-indexée depuis 2008. Nous pensons néanmoins qu'une autre politique muséale est possible aussi au niveau des recettes de ces musées.

C'est la raison pour laquelle nous votons contre ce point.

Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres interventions ? Monsieur GILLARD, Député provincial-Président.

M. GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Autant je peux comprendre, effectivement, le propos de Monsieur RASSAA, c'est un propos simpliste mais bon, alors si vous prenez l'exemple anglais, c'est inexact.

C'est-à-dire, effectivement, les musées sont gratuits mais ce qui intéresse le public et qui les fait venir en masse, ce sont les expositions temporaires. Et les expositions temporaires sont payantes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. D'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/211 : Prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs en situation de handicap basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 21-22/211).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. Votre première Commission vous propose dès lors d'en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/212 : Octroi de subventions en matière de Culture et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Ceinture Aliment'Terre Liégeoise » – Festival Nourrir Liège Campus du 21 au 27 mars et du 5 au 15 mai 2022 à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 21-22/212).

Ce document a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions et n'a soulevé aucune question.

C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter et par 7 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/213 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C. Pesant Club Liégeois » dans le cadre de la 36ème édition de Liège-Bastogne-Liège Espoirs le samedi 16 avril 2022, du Tour de la Basse Meuse les samedi 30 avril et dimanche 1er mai 2022 et de la 1ère édition de Liège-Bastogne-Liège Juniors le samedi 7 mai 2022.

Document 21-22/214 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise » dans le cadre de l'organisation de la 57ème édition de la Flèche Ardennaise le 8 mai 2022 à Stavelot et de la 56ème édition de la course « Aubel – Thimister – Stavelot » du 5 au 7 août 2022.

Document 21-22/215 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Club Cycliste les Amis de Hawy » dans le cadre des éditions 2022, 2023 et 2024 du Triptyque Ardennais Elites-Espoirs et du Triptyque Ardennais Cadets-Juniors.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 21-22/213 à 21-22/215) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 21-22/216 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Wallonie Media Group » pour l'organisation de quatre activités programmées autour du salon dédié au bien-être des animaux et à la précarité

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022**humaine, « Animal's day » du 23 avril au 17 décembre 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 21-22/216).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/217 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre d'Aide à Domicile (CAD).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 21-22/217).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/218 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial » (ASEP) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/219 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 21-22/218, 21-22/219) ont été regoupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et ont soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Directeur général

Ce lundi 25 avril 2022, votre troisième Commission a examiné les documents 21-22/218 qui avait pour objet le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association sportive de l'Enseignement provincial » ASEP – Exercice 2020 – prévisions 2021 et le document 21-22/219 ayant pour objet le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL Carrefour, centre de loisirs de l'enseignement provincial liégeois – exercice 2020 – prévisions 2021.

Déjà ça, ça prend déjà un certain temps, c'est parce que le reste est assez court.

Pour le document 218, un Commissaire demande pourquoi le subside de 25.000 € a été ramené à 20.000 €. Il lui est répondu que c'est une décision du PO compte tenu de la situation particulière COVID.

Ce point est approuvé par 11 voix pour et une abstention.

En ce qui concerne le document 219, un Commissaire relève que la mission principale de cette ASBL Carrefour est l'organisation d'excursions. Dès lors qu'elles sont-elles ? Il lui est répondu qu'il y avait 6 programmées au bénéfice des élèves mais seulement 2 ont pu se dérouler, une au ski et l'autre une visite guidée de Bruxelles.

Un autre Commissaire demandant s'il y avait nécessité d'avoir une ASBL pour ce type d'organisation.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Le point a été approuvé par 8 voix pour et 4 abstentions. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

Et bien, nous allons d'abord voter :

- sur le document 218 « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial » (ASEP) – Exercice 2020/Prévisions 2021 ».

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

- sur le document 219 « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » – Exercice 2020/Prévisions 2021 ».

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/220 : Adoption du règlement relatif à l'octroi d'une indemnité pour frais de bureau au sein de la Haute École de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 21-22/220).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 25 avril, votre troisième Commission s'est réunie pour délibérer sur le document 2020 qui concerne donc l'adoption d'un règlement relatif à l'octroi d'une indemnité pour frais de bureau au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Un Commissaire s'est interrogé en fait sur le solde restant de ce subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un solde non utilisé. N'aurait-il pas pu être utilisé autrement, en tous cas que la Haute Ecole use cette somme restante ?

Il lui est répondu que le subside est arrivé tardivement, qu'un maximum de dépenses possibles a été imputé dans les rubriques disponibles et qu'une somme a dû être conservée pour, en fait, permettre la prime de 100 € par enseignant au sein de la Haute Ecole.

Du coup, le Commissaire rebondit et demande si on n'aurait pas pu simplement augmenter cette prime aux enseignants de 100 € ? Il lui est répondu que cela aurait créé des inégalités évidemment entre les autres niveaux d'enseignement de la Province et donc, on n'a pas utilisé le solde restant pour augmenter cette prime qui aurait généré des inégalités.

Votre troisième Commission vous propose d'accepter ce document à 11 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/221 : Don de deux autopompes par la Zone 2 (Zone de secours de Liège – IILE) à l'IPFASSU pour les formations à chaud sur le site d'entraînement d'Amay.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 21-22/221).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/222 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve » – Activités exercice 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 21-22/222).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/223 : Rationalisation immobilière – Mise en vente des quotités provinciales de la « Résidence Cortez » sise boulevard d'Avroy, 28 à 4000 Liège – Modification du prix de mise en vente.

Document 21-22/224 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente des quotités provinciales au sein de la copropriété « Complexe Saint-Jean », sise Boulevard de la Sauvenière, 77 à 4000 Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30 et 31 de l'ordre du jour (documents 21-22/223, 21-22/224) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'ont soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/225 : Subsidés d'équipement touristique – Modifications d'affectations et dérogation du délai de justification jusqu'en 2026 pour certaines subventions portant sur les années 2014 à 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 21-22/252).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, j'espère que je vais la relater correctement parce ce que ce n'était pas facile.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

Votre cinquième Commission s'est donc réunie hier à Jehay. A l'examen du point relatif aux subsides d'équipement touristique – modification d'affectations et dérogation du délai de justification jusqu'en 2026 pour certaines subventions portant sur les années 2014 à 2020, document 21-22/225, une Commissaire demande pourquoi les 155.000 € n'ont pas été directement affectés au niveau de la Maison du Parc Naturel ?

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une réaffectation de solde, une exception est demandée afin de pouvoir les additionner et pouvoir les utiliser de manière plus optimale et stratégique.

Donc, le point a été adopté par 7 voix pour et 3 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/226 : ISOSL – Octroi de garantie d'emprunts à hauteur de 8.000.000 euros.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 21-22/226).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/227 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à la mise en place d'un système Radio Frequency Identification (RFID) dans le cadre de la construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 21-22/227).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

En ce qui concerne ce dossier, je vous rappelle qu'il est absolument impératif que chacun signe, aujourd'hui, l'annexe 18bis relative à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts en matière de marchés publics, qui a été déposée sur vos bancs.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2022

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 19 mai 2022 à 16H30. Je vous remercie, bonne fin d'après-midi.

La réunion publique est levée à 17H25'.